

ARRETE RH n°20-558
Portant tableau définitif d'avancement de grade

Monsieur Frédéric DUCHÉ, Président de Seine Normandie Agglomération (SNA), dont le siège est à Vernon,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n°AG/17-02 du 11 janvier 2017 portant délégation de fonctions au 2^{ème} Vice-Président en charge des Finances, de l'évaluation des politiques publiques et du dialogue social,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 25 juin 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade **de professeur d'enseignement artistique hors classe** au titre de l'année 2020 est établi comme suit :

Prénom et Nom	Grade actuel	Promouvable à compter du
Mme Marie Pierre GAUFFRE	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	01/07/2020

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n°84-53.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à Seine Normandie Agglomération.

Vernon, le **06 JUL. 2020**

Monsieur le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Pascal LEHONGRE

*Vice-Président en charge des Finances,
de l'évaluation des politiques publiques
et du dialogue social*

